



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 23 mars 2016

Maître François RUFFIÉ  
10 rue du Président Carnot  
33500 LIBOURNE

Objet : circuit pour engins motorisés à St Geours de Maremne et St Vincent de Tyrosse

Cher Maître,

La Cour d'Appel de Pau, par son arrêt du 10 avril 2014, a fait obligation à Monsieur Antoine Maze Sensier de remettre en état les lieux et de faire disparaître le circuit pour engins motorisés qu'il avait construit sans autorisation ; cette remise en état devait s'accompagner du reboisement des secteurs défrichés.

Il bénéficiait d'un délai d'exécution de un an et d'une amende de 10 000 euros avec sursis. Depuis le 10 avril 2015, le délai est échu. Le 13 décembre 2015 Monsieur Philippe Saint-Macary a attiré l'attention de Monsieur le Maire de Saint-Geours de Maremne sur le fait qu'il n'y avait pas eu de remise en état ; il n'a pas reçu de réponse à son courrier.

J'ai examiné le secteur hier et j'ai pu constater que l'arrêt de Cour d'Appel n'était pas respecté. Il semble maintenant avéré que la D.D.T.M. 40 qui avait été alertée ne fera pas évoluer ce dossier.

Compte tenu des difficultés survenues lors de l'exécution de cette décision de justice, j'ai donc l'honneur de te mandater pour agir afin que la remise en état du site soit effective au plus tôt puisque cela a toujours été l'objectif de la SEPANSO. Je te confie le soin de saisir le juge de l'exécution. D'avance merci.

J'ai fait 18 photos hier à toutes fins utiles. Dis-moi s'il faut que je te les envoie

Sentiments les meilleurs.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes

Copie à :

- Madame le Préfet des Landes
- Monsieur le Maire de Saint-Geours de Maremne
- Madame le Maire de Saint-Vincent de Tyrosse